



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/droit-social-rh/publication-de-larrete-fixant-les-tarifs-plafonds-en-esat-pour-2024>

Publication de l'arrete´ fixant les tarifs plafonds en ESAT pour 2024

📅 Publié le 4 juin 2024

👤 De Uniopss

DROIT SOCIAL - RH

ARTICLE

INFO NATIONALE



Arrete´ du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a

du 50 du I de l'article L. 312-1 du même code.

L'arrêté du 21 mai 2024 fixe les tarifs plafonds applicables aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour l'année 2024. Le tarif plafond de référence s'établit à 14 302 € par place autorisée, avec des variations pour les établissements en fonction de la spécificité du handicap des personnes accueillies.

Consultez l'arrêté complet en pièce jointe pour plus d'informations sur les modalités et les implications de ces nouveaux tarifs.

Arrêté du 21/05/2024

Date de publication : 21/05/2024

Auteur de la publication : Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Portée géographique : France entière

Uniopss/Uriopss de l'auteur du commentaire : Uniopss

Numéro de fiche
111.96 Ko